



COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de Communauté, sur convocation adressée le 8 décembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Joaquim PUEYO, s'est réuni en séance publique à la Halle Aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Nasira ARCHEN qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Didier AUBRY qui a donné pouvoir à M. Thierry MATHIEU, M. Romain BOTHET qui a donné pouvoir à Mme Coline GALLERAND, Mme Vanessa BOURNEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvaine MARIE, Mme Fabienne CARELLE qui a donné pouvoir à M. Patricia ROUSSE, M. Jean-Noël CORMIER qui a donné pouvoir à Mme Fabienne MAUGER, Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Michel GENOIS, M. Philippe DRILLON qui a donné pouvoir à Mme Patricia BOISNARD, M. Patrick JOUBERT qui a donné pouvoir à M. Daniel BERNARD, M. Armand KAYA qui a donné pouvoir à Mme Catherine MAROSIK, Mme Stéphanie KOUKOUNGON qui a donné pouvoir à Mme Nathalie-Pascale ASSIER, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMEE, M. Sylvain LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Eric MORIN, Mme Marie-Béatrice LEVAUX qui a donné pouvoir à M. Ludovic ASSIER, M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Jean-Patrick LEROUX, Mme Catherine REBILLON qui a donné pouvoir à Mme Christiane COCHELIN, M. Emmanuel TURPIN qui a donné pouvoir à M. Joaquim PUEYO, Mme Annette VIEL qui a donné pouvoir à M. Joël TOUCHARD.

M. David LALLEMAND, M. Joseph LAMBERT, M. Jean-Marie LECLERCQ, M. Edgar MOULIN, Mme Pascale PATEL, excusés.

Secrétaire de séance : MARIE Sylvaine

Le **procès-verbal** de la dernière réunion du **12 octobre 2023** est adopté à l'unanimité.

N° 20231214-031

URBANISME

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Abrogation de la carte communale de Roullée



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

1 / 3

Acte reçu par: Préfecture de l'Orne
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2024-01-10(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nouveau destinataire: CU ALENÇON
N° de SIREN: 246100663
Numéro Acte de la collectivité locale: GPU240110141311
Objet acte: Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) D'ALENÇON
Nom de l'acte: Délibérations
Matière: 2.1- Documents d'urbanisme
Identifiant Acte: 061-216100663-20231214-GPU240110141311-DE

Planification, Perspectives

NL/SJ/GC/CT

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L153-2, L153-8, L153-11, L153-21, L153-23, L103-3, L103-6, R153-21 et R153-22,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2020 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec intégration de la commune de Villeneuve en Perseigne et fixant, conformément à l'article L103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public,

Vu la délibération modificative du Conseil de Communauté du 17 décembre 2020 relative au champ d'application de l'institution de la déclaration préalable des coupes et abattages d'arbres isolés, de haies ou de réseaux de haies et de plantations d'alignements pendant la période de révision du Plan Local d'Urbanisme communautaire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2022 actant du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2022, tirant le bilan de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2022 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées et consultées sur le projet de PLUI, 63 Personnes Publiques Associées et consultées ont émis dont 8 avis favorables, 6 avis favorables avec réserves ou recommandations, 5 avis défavorables, 3 avis favorables avec propositions et 1 avis portant recommandations,

Vu l'arrêté DAD/ARCUA2023-08 du 21 juin 2023 du président de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) prescrivant l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 août au 29 septembre 2023,

Vu les observations du public formulées, tant lors des 17 permanences de la commission d'enquête que dans les registres dans les communes et le registre dématérialisé, 195 observations ont été recueillies,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête émettant un avis favorable avec deux réserves et deux recommandations,

Les avis émis par les Personnes Publiques Associées et les observations formulées par le public ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, assortis des propositions de réponses emportant des compléments et des modifications, ont été présentés lors de la conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de la Communauté urbaine d'Alençon du 23 novembre 2023.

L'annexe I, jointe à la présente délibération, présente une synthèse des avis et des réponses apportées par la CUA et les principales évolutions proposées pour prendre en compte les avis exprimés par les Personnes Publiques Associées et consultées, le public et la commission d'enquête. Cette synthèse est accompagnée d'une annexe II présentant l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées et les conclusions de la commission d'enquête. Cette synthèse est accompagnée d'annexes dont le mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées, aux avis des communes et les modifications apportées en réponse aux demandes du public.

Considérant que les modifications et compléments apportés au projet arrêté répondent aux avis et aux réserves émises,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal annexé est prêt à être approuvé,

Vu l'avis favorable du Bureau Consultatif, réuni le 7 décembre 2023,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : M. Joël TOUCHARD pour lui-même et en qualité de mandataire de Mme Annette VIEL) :

- **APPROUVE** la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tel qu'il est présenté,
- **ABROGE** la carte communale de Roullée,
- **PRÉCISE** que :
 - le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé :
 - se substituera aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur pour les 31 communes concernées,
 - sera tenu à la disposition du public dans chaque mairie de la Communauté urbaine d'Alençon et à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté urbaine d'Alençon, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne,
 - la présente délibération :
 - sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Orne, accompagnée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
 - fera l'objet, conformément aux articles et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine d'Alençon, d'un affichage durant un mois dans chaque mairie des communes de la Communauté urbaine d'Alençon et à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, et d'une mention dans un journal diffusé dans les départements de l'Orne et de la Sarthe,
 - fera l'objet, conformément à l'article L153-23 et R153-22 du Code de l'Urbanisme, d'une publication sur le portail national de l'urbanisme,
 - sera exécutoire, après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, et après :
 - transmission au Préfet, pour les communes couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé, conformément à l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme,
 - un délai d'un mois à compter de sa transmission au Préfet, pour les communes qui ne sont pas couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé, conformément à l'article L153-23 du Code de l'Urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,
Pour le Président,
Le Vice-président délégué,**



Gérard LURCON

3 / 3